



Pouvez m aidez svp pour une succesion

Par **pauline46**, le **23/03/2017** à **17:09**

bonjour

je voudrais savoir comment je dois faire je suis l'aidez de 5 enfants ma mere et en fin d vie je ne cotoy pas mes freres et ma sœur comment se passe le partage je vie en France , et le jours ou ma mere decede je sais pas si je serais avertie elle a un cancer au intestin fin de vie merci de me guidez bonne journée

Par **amajuris**, le **23/03/2017** à **17:30**

bonjour,

si votre mère possède des biens immobiliers, le notaire nécessaire devrait vous prévenir.

s'il n'y a aucun bien immobilier dans la succession, il appartiendra aux héritiers informés du décès de vous prévenir mais ce n'est pas une obligation.

salutations

Par **morobar**, le **23/03/2017** à **17:32**

Par contre s'il existe des fonds disponibles, un des héritiers devra se porter fort pour les autres et obtenir par la suite leur signature avant d'effectuer le partage.

Par **rasta34**, le **21/04/2017** à **13:53**

Bonjour,

Nous sommes ma sœur et moi héritière de la maison de notre maman de sa maison suite au décès de notre papa. Cette dernière en avait l'usufruit. Elle est décédée. Elle avait un fils d'une précédente union et ne portant pas le nom de notre papa. Pouvez-vous me dire si nous devons partager avec notre demi frère le compte commun que nous avons ouvert ma sœur et moi avec l'argent que possédait notre maman sur son compte bancaire à elle
Merci pour votre réponse